

**COMMUNE
de
GERTWILLER**



CONSEIL MUNICIPAL

du 10 juin 2010

Sous la présidence de M Jean Daniel HUCHELMANN, Maire.

Étaient présents : M. Jean WINTER - Mme Véronique MEYER - M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)
M. Jean-Martin MERCKLE - Mme Evelyne TRUTT -- Mme Suzanne GRAFF-KAYSER -
M. Grégory FINCK - M. Didier PIERRE - M Steve RISCH -
M. Jean-Yves RETIF - M. Dominique MATHIEU - M. Rémy HUCHELMANN -
M. Christian GRAF - M. Stéphane RISS.

186 Approbation du PV. du 26 avril 2010

Le PV est approuvé à l'unanimité.

187. Location dépôt de pain

Le dépôt de pain a été repris par Mme Annick EBER. La réouverture de ce petit commerce était attendue avec impatience. M. le Maire propose après une période d'essai la rédaction d'un bail commercial.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

DÉLIBÈRE

ACCEPTÉ la location du dépôt de pain à Mme Annick EBER,
CONFIRME la mise à disposition gratuite du dépôt pour une période d'essai de trois mois : 'avril - mai - juin 2010,
PROPOSE une location à 50 € pour les mois de juillet et août 2010,
FIXE le loyer mensuel à 100 €, à partir du 1^{er} septembre 2010,
Le loyer sera révisé annuellement à l'échéance soit le 1^{er} juillet selon l'indice de référence des loyers (indice servant de base : 1^{er} trimestre 2010 = 117,81),
AUTORISE M. le Maire à signer le bail commercial avec Mme Annick EBER.

Vote : Accepté à l'unanimité

188. **Mobilier**

M. le Maire propose l'installation permanente, du vidéoprojecteur, en la salle de réunions de la mairie et l'achat de trois tables « mange-debout » pour la salle de la Kirneck.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

DÉLIBÈRE

ACCEPTE la mise en place d'une installation permanente du vidéoprojecteur pour un montant de 500 € T.T.C.

AUTORISE l'achat de 3 tables « mange-debout » pour un montant de 600 € T.T.C.

Vote : Accepté à l'unanimité

189. **Rallye**

Le Rallye de France passe cette année en Alsace. Onze spéciales différentes sont au programme avec notamment la spéciale « Klevener ». Cette épreuve aura lieu le 2 octobre 2010, avec 2 passages entre Heiligenstein, Goxwiller, Bourgheim et Gertwiller. Les organisateurs prévoient les infrastructures pour l'accueil de 8 à 10 000 spectateurs. La Commune programme la réfection de la voirie agricole, non revêtue, sur une longueur de 410 m.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

DÉLIBÈRE

ACCEPTE les travaux de voirie pour un coût estimé à 16 605 € H.T.

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec la Fédération Française du Sport Automobile pour la spéciale « Klevener »

Vote : 12 pour - 1 contre - 2 abstentions.

190. **Taxes directes locales**

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

VU la décision du 29 mars 2010 concernant les taxes directes locales

DÉLIBÈRE

DÉCIDE le maintien du taux de la taxe professionnelle soit 11 %

Vote : Approuvé à l'unanimité

191. Décisions modificatives

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire

ACCEPTE à l'unanimité d'inscrire au budget « eau » les écritures suivantes :

- + 25 000 € à l'article 1313 chapitre 13
 - - 25 000 € à l'article 1313 chapitre 041
 - + 3 000 € à l'article 673 chapitre 67
 - - 3 000 € à l'article 023 chapitre 023
 - - 3 000 € à l'article 021 chapitre 021
 - - 3 000 € à l'article 2115 chapitre 21 opération 63
-

192. Demandes de Subventions

M. le Maire soumet aux conseillers plusieurs demandes de subvention.

Le Conseil Municipal

DÉLIBÈRE

ACCORDE à l'unanimité :

- 338.62 € à M. BUHLER Rodolphe pour le ravalement de façades,
 - 3 € par enfant et par jour pour les centres de loisirs accueillant des jeunes de notre commune.
Cette participation communale sera versée uniquement aux associations organisatrices de centre de loisirs qui déduisent cette aide financière des frais de séjour des enfants de Gertwiller.
 - à l'association « GYM D'ANDLAU » 15 € par membre domicilié à Gertwiller.
-

193. Cession de terrain

M. Charles Henri SCHNEIDER et M. Charles Daniel SCHNEIDER proposent la cession gratuite d'un terrain d'environ 1,56 are, sur une longueur de 55 m, emplacement réservé N° A16 au PLU. Cette cession permet l'élargissement du chemin des Seigneurs.

Le Conseil Municipal après entendu M. le Maire

DÉLIBÈRE

ACCEPTE la cession gratuite du terrain d'environ 1,56 are, sur les parcelles n° 51 - 139 - 54 section 21 (emplacement réservé au plan local d'urbanisme)

CONFIE l'arpentage à M. ANDRES, géomètre à Obernai,

CHARGE M. le Maire de la rédaction de l'acte administratif,

DONNE pouvoir à M. Jean WINTER pour la signature de l'acte de cession.

Vote : Accepté à l'unanimité.

194. Divers

Liaison Heiligenstein-RD1422 : La vitesse sera limitée à 70 km sur le chemin rural reliant Heiligenstein à la RD 1422.

Convention VICAD : La Communauté de Communes du Piémont de Barr a acquis, dans le cadre de ses compétences, un logiciel auprès de la Société MICROPLAN d'Erstein et souscrit un contrat d'assistance, de conseil, de suivi et de mise à jour. Ce logiciel permet la gestion des données cadastrales, photographiques, urbanistiques. La Communauté de Communes du Piémont de Barr nous propose l'accès à l'ensemble de ces prestations et nous soumet une convention fixant les modalités financières pour chaque commune membre.

Le Conseil Municipal

AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée par la Communauté de Communes du Piémont de Barr.

Recensement : La Direction Régionale d'Alsace de l'INSEE nous informe qu'un recensement des habitants aura lieu en notre commune du 20 janvier au 19 février 2011.

Fleurissement : Félicitations aux personnes ayant participées à l'embellissement floral de notre commune.

Panneau publicitaire : Un panneau publicitaire a été érigé, sans autorisation, sur une parcelle communale, près de l'autoroute. Cette implantation est illégale. Vu la dangerosité de cet affichage M. le Maire s'est engagé à prendre contact avec le propriétaire du panneau pour l'inviter à le démonter immédiatement.

Aides financières : La Caisse d'Allocations Familiales a lancé une campagne d'aides financières à l'aménagement de jeux d'extérieur. Renseignement sera pris auprès de la CAF de Strasbourg.

Périscolaire : La Communauté de Communes du Piémont de Barr en partenariat avec la MSA organisent une enquête complémentaire concernant le périscolaire.

Médiathèque : Une médiathèque est prévue à Barr, Avenue des Vosges. Elle travaillera en partenariat avec les communes voisines et ne mettra pas en danger les structures communales voisines, existantes.

Point lecture communal : Notre Point Lecture fonctionne bien. Il nécessite beaucoup de présence bénévole. Il sera mis en réseau avec la bibliothèque de Barr.
